



Chers clients,

Nous vous invitons à venir récupérer votre véhicule dans les 48 heures suivant la date de mise à disposition indiquée sur votre ordre de réparation ou votre devis.

Au-delà de cette date, vous disposerez de 24 heures à compter de la date de présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception pour venir récupérer le véhicule. A défaut, des frais de gardiennage vous seront facturés au tarif journalier affiché dans l'entreprise.

Merci de votre compréhension